

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS.

VOL. V.

15 FÉVRIER 1906

No. 4

SOMMAIRE—Règlement du Carême—L'Abonnement—LXXI Lettre de Mgr Taché à sa Mère—La Loi sur l'Instruction obligatoire—Sacré de S. G. Mgr Xiste Bernard—La Bonne Ste Anne des Chênes—Une Sainte Fondatrice—Clergé complet—Cours d'École Normale à St. Boniface—Le Roc de la Constitution—Une Correspondance de Jean Canada—Dung! Dang! Dong! —R. I. P.

RÈGLEMENTS DU CARÊME.

Pour Règlements du Carême voyez le numéro 6 des Cloches, 15 mars 1905, page 66.

L'ABONNEMENT

Nous prions nos abonnés de vouloir bien accepter de bonne grâce la "note douloureuse" de leur compte et de penser qu'ils font une bonne "œuvre" en aidant les "Cloches" à se maintenir sans sonner le glas. C'est une œuvre de foi et de patriotisme.

Nous avons révisés la liste des abonnés aux Cloches. Nous prions tout abonné dont le journal n'est pas adressé comme il devrait l'être de nous en donner avis. N'oubliez pas de nous faire savoir tout changement d'adresse

Avez-vous quelqu'un des numéros 2, 3 et 5 des Cloches, année "1902"? Nous paierons 20c pour chacun de ces numéros que l'on nous fera parvenir.

RECTIFICATION.—Sous l'entête "Catholiques aux Etats." dans le Numéro des Cloches du 1er février, à propos du nombre de prêtres lisez : 10,689 séculiers et 3,695 réguliers."

CLERCS DE ST-VIAEUR À MAKINAC MAN. — Le R. P. Lauzon C.S.V., est arrivé le 8 février pour aider le R. P. Houle comme missionnaire résidant à Saskatoon.

L. J. C. LXXI. TROISIÈME LETTRE ÉCRITE DE ST BONIFACE
 et PAR MGR TACHÉ À SA MÈRE APRÈS SON
 M. I. DEUXIÈME VOYAGE D'EUROPE.

Rivière Rouge, 25 août 1858.

Bonne Maman,

Toujours le petit mot, le petit mot du cœur que la mère attend avec le plaisir qu'éprouve un fils en le prononçant.

Nous avons aujourd'hui célébré la St Louis, compagnon inséparable de Ste Louise ; vous savez que quoique je pense à vous tous les jours, j'ai dû aujourd'hui entretenir un souvenir tout particulier de votre tendresse, vous offrir un gage spécial de mon respect, de mon amour filial. St Louis voudra bien m'écouter et protéger du haut du ciel celle que j'aime tant sur la terre. Je lui ai aussi recommandé mon cher frère Louis. Mon oncle ne s'appelle pas Louis, mais comme il est l'ami de tous les Saints du paradis, je suis convaincu que St Joseph se sera fait un plaisir de le recommander à l'ex-roi de France. Il est dans la famille des Louis et des Louise qui tous, j'espère, auront part à la protection du fils de Blanche. Puis comme les curés font l'office de tous les saints M. Pepin ne s'étonnera pas que je pense à lui à chaque révolution solaire. Mais le petit Georges me paraît tout souriant et je crois que lui aussi veut être de la compagnie du bon St Louis, car "Dis-moi qui tu fréquentes et je te dirai qui tu es." Dites donc à tous les Louis et Louises et à tant d'autres aussi que je leur souhaite une bonne fête et toutes les prospérités et satisfactions désirables.

J'ai aujourd'hui même expédié huit charrettes qui vont à St-Paul chercher la bonne Sœur Valade et ses compagnes. J'espère que vous aurez vu cette excellente religieuse et qu'elle me parlera beaucoup de vous.

M. Gascon est ici; il arrive de la Prairie où il a accompagné les chasseurs pendant deux mois et demi. Ce bon prêtre vous offre ses respects ainsi qu'à mon oncle et à M. Pepin. Nos Pères et les bonnes Sœurs en font autant. Le Père Moulin et ses compagnons ne sont pas encore arrivés; ils doivent être proches. Nous ne sommes pas sans inquiétude sur leur compte. Deux de leurs compagnons de voyage (dont un chantre de ma cathédral) qui avaient pris les devants ont été tués par les Sioux le 16 de ce mois. Heureusement que les Pères sont dans une nombreuse caravane et j'ai la confiance que le ciel les protégera. Ils viennent par ce que nous appelons le chemin

de la Prairie, qui est la route la plus dangereuse pour venir de St-Paul. M. Belcourt et ses gens ont été assiégés tout l'été par ces misérables Sioux; un des habitants de sa petite colonie a été tué; il a laissé une veuve avec onze enfants. Nos bonnes Sœurs ont adopté une de ses petites filles et moi j'ai pris un petit garçon.

Ici nous sommes tranquilles. La récolte est superbe; la chasse a été assez abondante, en sorte que nous pouvons continuer les œuvres commencées. Remerciez avec moi le ciel qui ne cesse de nous protéger d'une façon si spéciale.

Mille amitiés à mon bon oncle, à M. Pepin et à tous ceux qui pensent à moi; un souvenir aux personnes de votre maison et croyez à la vive et respectueuse affection de votre

† Alexandre

P. S. Une douce consolation pour moi c'est qu'il nous est arrivé un capitaine d'une tendre piété; il vient à la messe tous les matins et communie presque toutes les semaines. Priez pour sa femme protestante; elle se nomme Louise et a passé la journée au couvent. M. McKenzie n'est pas converti.

LA LOI SUR L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE.

Il semble que cette loi a été formulée avec le propot de ne pas amener de complications en provoquant afin d'éviter l'opposition des parents et surtout des parents catholiques. Mais outre que le principe de faire intervenir l'État dans les affaires de la famille au nom de l'éducation est dangereux et menaçant pour les droits des parents, il y a encore de graves inconvénients; par exemple, déterminer que de 8 à 14 ans, les enfants seront tenus d'aller à l'école alors que la plupart des enfants des artisans ne peuvent pas y aller aussi longtemps. On dit qu'il n'y a pas 75 pour cent des enfants de 8 à 14 ans qui fréquentent l'école. On comprend que les parents négligents qui laissent vagabonder leurs enfants dans les rues, manquent gravement à leur devoir et personne ne les plaindra si l'État les force à envoyer leurs enfants à l'école. Ce sera même un avantage au point de vue religieux: les enfants apprendraient ainsi leur catéchisme.

Mais que dire des parents sérieux qui, pour une raison ou pour une autre, jugent qu'ils ne doivent plus ou sont forcés de ne plus envoyer à l'école des enfants qui cependant n'ont

pas encore quatorze ans. De quel droit va-t-on à ce point s'immiscer dans les affaires de famille.

Qui jugera si l'enfant est assez "capable", s'il est "utile" à sa famille, en dehors de l'école, s'il est "assez malade?"

Faudra-t-il être livré à la malveillance ou au caprice d'un officier public, principal d'école ou autre, pris d'un beau zèle et décidé coûte que coûte à forcer tous les enfants de 8 à 14 ans à aller régulièrement à l'école, et manquant du discernement que requerra l'exercice discrétionnaire du pouvoir d'accorder ou de refuser l'exemption.

Dans nos écoles catholiques, il y a, Dieu merci, de la discipline; mais comment pourra-t-on contrôler ces adolescents conduits à l'école malgré eux et que l'intérêt général de nos enfants devrait nous en faire chasser même s'ils y voulaient assister.

Ce projet de loi non seulement est un empiètement sur les droits des parents, mais il ignore encore cette loi qui prime toute autre il ignore la loi de la nécessité. Ce projet pour être praticable aurait à pourvoir de pain ceux que l'école obligatoire en priverait. Il établit une limite extrême d'absence de trois mois. Or dans le cas de la veuve qui pour sa subsistance et pour celle de petits enfants requiert le produit du travail de quelques-uns d'eux et dans toutes les autres malheureuses et bien nombreuses circonstances qui rendent nécessaires le travail des enfants, que feront ceux dont l'existence dépend en partie de leur travail? En tout ceci, nous ne voulons parler que de circonstances dans lesquelles la nécessité de ce travail est amenée par des causes en dehors de tout concours des parents. Mais même en admettant fautes chez les parents, la paresse, l'ivrognerie, il est encore des cas où ce travail de l'enfant doit être raisonnablement et nécessairement toléré.

Il est bien à désirer que tous les enfants apprennent à lire et à écrire et que les parents leur en fournissent la facilité; mais là où un simple "règlement de police" suffit pour empêcher le vagabondage et certains abus du travail des enfants dans les usines ou les bureaux, pourquoi avoir recours à une loi dont les inconvénients sont si graves.

La grande difficulté pour le Gouvernement si, à Winnipeg et à Brandon, c'est de connaître le nom et la résidence des enfants catholiques. La loi dit que l'on s'adressera au bureau des commissaires ou à la municipalité pour connaître quels

sont les enfants en âge d'aller à l'école: or les écoles libres ne dépendent pas du Bureau des Commissaires qui n'a rien à faire avec elles. Comment pénétrer dans nos écoles si le Gouvernement ou la ville ne font rien pour elles.

L'Honorable Roblin, premier ministre, a déclaré avec sa gentilhommérie et sa bravoure bien connues, à une députation de laïques et de ministres protestants lui demandant de passer la loi sur l'instruction obligatoire: "Messieurs, il y a des difficultés. Vous savez que les catholiques ont des écoles libres. Je ne consentirai pas à faire inspecter ces écoles alors que le gouvernement ne les reconnaît pas comme des écoles publiques quoique pratiquement elles soient des écoles publiques. Ce sont des écoles privées. Allez donc trouver vous-mêmes le Bureau des Ecoles publiques de Winnipeg pour lui demander d'accepter les écoles catholiques". Bravo! Bravo!

Qui sait si le salut ne va pas venir de nos ennemis, "Salutem ex inimicis nostris".

SACRE DE S. G. MGR XISTE BERNARD.

15 FEVRIER 1906.

Il y a entre le diocèse de St-Hyacinthe et celui de St-Boniface des liens bien doux. C'est au Séminaire de St-Hyacinthe que notre premier archevêque, Mgr Taché, a reçu cette belle éducation qui en a fait un des évêques les plus distingués de son temps.

Le Séminaire de St-Hyacinthe a bien voulu aider M. le Chanoine Beaudry à fonder la paroisse de St-Hyacinthe à Lasalle en y achetant de vastes terrains à la demande de Mgr Taché lui-même qui aimait tant son Alma Mater.

Nul n'a été plus sympathique au Manitoba, durant nos jours d'épreuves que le bon Mgr Moreau, de sainte mémoire. On sait que feu Mgr Decelles qui a été longtemps son Eliséé et qui lui a succédé est venu, en 1895 au sacre de notre bien-aimé archevêque dont il était l'ami intime. C'est Mgr Decelles qui nous a envoyé les bonnes Sœurs de St-Joseph de St-Hyacinthe qui dirigent si bien l'école paroissiale de Lorette Man. et l'école-pensionnat (Indien) du Lac Croche, Sask.

Plusieurs de nos curés les plus en vue nous viennent de St-Hyacinthe.

Il y a donc entre les deux diocèses de vrais "liens de paren-

té". De plus, le nouveau titulaire du diocèse de St-Hyacinthe, Mgr Bernard, est un ami de Mgr l'archevêque de St-Boniface qui le connaît personnellement depuis longtemps. L'un et l'autre ont fait leurs études au Collège de Montréal. Mgr l'Archevêque a eu comme condisciples les deux frères du distingué prélat, M. l'abbé Cléophas Bernard, curé de Sorel, et M. l'abbé Adhémar, sulpicien, professeur à Baltimore, Maryland.

Il y avait donc mille raisons pour Mgr l'Archevêque d'aller au sacre du nouvel évêque de St-Hyacinthe; mais la loi sur l'instruction obligatoire dont il est question en ce moment et qui peut amener des complications nouvelles ou même une solution partielle de nos difficultés scolaires, la maladie de Mgr le Vicaire Général (Mgr Dugas) ont retenu Sa Grandeur loin de cette belle fête de la foi et du cœur.

Au nouvel élu du Seigneur choisi par son prédécesseur lui-même (Mgr Decelles) et revêtu de cette noble et lourde charge par un ordre du Pape lui-même, nous souhaitons de longues et de très heureuses années d'épiscopat.

LA BONNE SAINTE ANNE DES CHENES.

Nous lisons avec plaisir la note ci-jointe dans l'intéressante notice sur Ste Anne d'Yamachiche publiée en 1904, par le R. P. Lamy s.j.

On sait que M. l'abbé Dumoulin, premier compagnon de Mgr Provencher, fut pendant longtemps curé de Ste Anne d'Yamachiche, et que, détail touchant, il avait ajouté à son presbytère un édifice qu'il appelait la "chambre de Mgr Provencher".

"La bonne Ste Anne! Où donc, a-t-on écrit avec raison, le Canadien ne lui a pas érigé des monuments de son amour reconnaissant? . Outre les paroisses de Sainte-Anne de Beau-pré, du Bout-de-l'Île, de Varennes, c'est Sainte-Anne de Ristigouche, Sainte-Anne du Saguenay, Sainte-Anne des Monts, Sainte-Anne de la Pointe-au-Père, Sainte-Anne de la Pocatière, Sainte-Anne de Danville, Sainte-Anne de la Pérade, "Sainte-Anne d'Yamachiche, Sainte-Anne de Sorel, Sainte-Anne des Plaines, Sainte-Anne de Montréal; combien de pèlerinages sous son vocable! La cathédrale de Québec, l'église St-Jean-Baptiste de la même ville, Saint-Joseph de Lévis, Sainte-Marie de la Beauce, Saint-Gervais, Saint-Thomas de Montma-

gny, l'Île-aux-Coudres, la Baie Saint-Paul, et tant d'autres dans les diocèses de Montréal, des Trois-Rivières, de Saint-Hyacinthe, d'Ottawa, de Rimouski, et autres diocèses du Canada, car, continue le narrateur avec une exacte vérité, "ce flot de dévotion à sainte Anne a débordé avec les Canadiens jusqu'aux États-Unis". Pour nous borner à notre pays, curegistrions—cela peut intéresser le lecteur—qu'un lieu de pèlerinage a déjà été établi au Manitoba. Sainte-Anne des Chênes—tel est le nom du sanctuaire manitobain—située à environ 30 milles de Saint-Boniface, ne fut longtemps qu'une pauvre mission. Organisée en paroisse depuis plusieurs années, elle est habitée en grande partie par une population française composée de Métis et de Canadiens-français, admirablement groupés dans un des plus fertiles districts de l'Ouest (district Provencher). Le nom de la pauvre mission de Sainte-Anne des Chênes aurait été suggéré par Mgr Provencher, ancien curé d'Yamachiche. Il existe donc un lien intime et étroit entre ces deux sanctuaires.

UNE SAINTE FONDATRICE.

On annonce que le 21 novembre 1905, la Sainte Congrégation des Rites a reconnu la validité du dernier et très important procès soumis à son examen au sujet de la cause de Béatification de la Vénérable Sœur Elisabeth Bichier des Ages, fondatrice des Filles de la Croix qui ont déjà fait plusieurs fondations dans le diocèse. Le 22 novembre Sa Sainteté Pie X a daigné approuver et confirmer ce décret.

Rendons grâces à Dieu!

Il y a toujours eu et il y aura toujours de grandes saintes et de grands saints dans l'Église. Saints et Saintes du doux pays de France sauvez-le!

CLERGÉ — (COMPLET.)

Le diocèse de St-Boniface comptera en 1906 six nouveaux prêtres de langue française qu'il faudra placer. On comprend que dans ces conditions il n'y a guère de place pour de nouveaux applicants. La connaissance de la langue anglaise devient de plus en plus nécessaire.

COURS D'ÉCOLE NORMALE À ST. BONIFACE.

Le cours annuel d'École Normale destiné à la formation pédagogique de nos maîtres catholiques pour les écoles bilingues (Franco-Anglaises) est ouvert depuis le 5 janvier et il est donné alternativement par M. Roger Goulet, notre excellent inspecteur, et par son digne assistant M. Potvin.

Il y a trente-deux élèves qui suivent le cours, et parmi elles, il y a trois religieuses de N. D. des Missions, trois Filles de la Croix et trois sœurs des cinq Plaies du Sauveur.

Il se fait là un travail sérieux qui prépare l'avenir et doit donner pleine confiance aux parents catholiques.

LE "ROC DE LA CONSTITUTION".

(LA VÉRITÉ DU 13 JANVIER 1906.)

M. Laurier a répété dans le comté de Compton qu'il avait assuré à la minorité du Nord-Ouest tout ce que lui accordait la Constitution — ni plus ni moins. C'est la prétention du premier ministre d'être resté immobile et ferme, sur le "roc de la Constitution".

Il faudrait tout de même s'entendre là-dessus.

Sir Wilfrid Laurier a présenté, défendu ou appuyé trois propositions radicalement différentes: le premier et le second article 16 et l'amendement Lamont.

Le premier article 16, au témoignage de M. Fitzpatrick, son auteur, et le juriconsulte officiel du gouvernement, assurait à la minorité tous les privilèges scolaires à elle concédés par la loi fédérale de 1875 et les premières ordonnances territoriales, c'est-à-dire un régime analogue à celui de Québec et d'Ontario.

Le second article 16, toujours d'après M. Fitzpatrick, ne garantissait à la minorité qu'un minimum de privilèges: le choix de l'instituteur, sous certaines conditions déterminées, l'enseignement d'une demi-heure de catéchisme après les heures régulières de classe et l'usage facultatif de deux livres de lecture catholiques, dans les écoles séparées par elle établies dans un district scolaire public antérieurement constitué, c'est-à-dire dans une dizaine d'écoles sur un millier. Toutes les écoles fondées par les catholiques dans les districts où ils sont en majorité restaient à la complète merci du gouvernement.

L'amendement Lamont garantit à toutes les commissions scolaires le droit de faire donner une demi-heure d'enseignement religieux, quel qu'il soit, après les heures régulières de classe.

Le public oublie facilement et les électeurs sont parfois naïfs, mais il sera difficile de faire admettre aux plus gobeurs, — s'ils veulent se donner la peine de réfléchir un instant, — que trois propositions différentes aient pu traduire successivement et avec une égale exactitude, les exigences de la Constitution.

On ne se moque pas des gens à ce point.

UNE CORRESPONDANCE DE JEAN CANADA D'EDMONTON DANS LA CROIX DE PARIS DU 11 JANVIER.

Cette correspondance si intéressante du reste, est cependant trop optimiste au sujet des salaires qui attendent les nouveaux colons et pas mal pessimiste en ce qui concerne les terres du Manitoba. Toutefois l'encouragement donné à l'immigration française est parfaitement justifiable et très bien fondé.

Nous connaissons des centaines de colons venus de France sans argent et qui ont amassé une petite fortune à St-Claude, à N-D. de Lourdes et ailleurs, au Manitoba et dans la Saskatchewan ou l'Alberta.

Trois agents d'immigration, M. l'abbé F. Woodcutter à l'archevêché de St-Boniface, MM. Roy et Gellay, au bureau d'immigration à Winnipeg, donneront tous les renseignements voulus et se chargeront même de placer les colons.

DING! DANG! DONG!

CHANGEMENTS ECCLÉSIASTIQUES ETC.

OBLATS DE MARIE IMMACULÉE. — Le R. P. Ruelle quitte l'école indienne de la Rivière aux Epinettes (Pine Creek) et va à l'école industrielle de Qu'Appelle où il remplace le R. Père Gelen envoyé au Fort Alexandre Man.; le R. P. Dorais quitte ce dernier poste pour aller remplacer le R. P. Ruelle.

Le R. P. Paillé O.M.I., est venu de Prince-Albert pour traiter avec Mgr l'Archevêque de la desserte de certaines régions du diocèse de St-Boniface, comme Goose Lake (le Lac

des Oies) où il s'agit de bâtir une chapelle et aussi d'une colonie allemande où il est aussi question de construire une nouvelle église, à 25 milles à l'ouest de Dandurn, Sask.

ORDINATION. — Le 2 février, fête de la Purification Mgr l'Archevêque a donné la tonsure et les ordres moindres à M. l'abbé Maurice Pierquin du diocèse de Reims. La cérémonie a eu lieu dans la chapelle de l'archevêché.

M. l'abbé Pierquin séjourne maintenant à l'archevêché où il étudie la théologie et travaille au secrétariat.

PROFESSION RELIGIEUSE chez les RR SS. Grises. — Le 6 février, Mgr l'Archevêque a présidé la profession religieuse de la Rde Sœur Laurendeau de St-Boniface, et de la Rde Sœur Boniface (Sparvier) du Lac Croche, Sask.

PRISE D'HABIT A LA MAISON-CHAPELLE. — Le 7 février 1906 Mgr l'Archevêque a donné le saint habit des Oblates du Sacré-Cœur et de Marie Immaculée à la Rde Sœur Marie-Estelle, (née Véronique Chartrand) de St-Laurent, Lac Manitoba.

Étaient présents: le R. P. Camper, O.M.I., le R. P. Damase Dandurand, O.M.I., le R. P. Lacasse, O.M.I., MM. les abbés Joseph Poitras, secrétaire, Th. Paré, diacre, assistant-Procureur, et Pierquin, minoré.

RECENSEMENT DES CATHOLIQUES DE BRANDON.

Après la visite de chaque famille, les RR. PP Rédemptoristes ont trouvé qu'il y avait en tout 205 familles catholiques et au moins, 1132 âmes.

DÉTAIL: 92 familles de langue anglaise, (412 âmes).

85 familles polonaises ou galiciennes, (550 âmes).

20 familles allemandes, (120 âmes).

8 familles canadiennes, (50 âmes).

Le bon Pasteur connaît ses brebis et ses brebis le connaissent.

COUVENT DE GRANDE-CLAIRIÈRE.

Une Sœur de N-D. des Missions écrit à la date du 5 février que les Sœurs sont entrées dans le nouveau couvent et elle ajoute: "Vous serez content de savoir, Monseigneur, que la maison est chaude et qu'elle nous permettra de braver sans trop d'inconvénients les intempéries de l'hiver."

HOPITAL ST-JOSEPH DU PORTAGE-DU-RAT (KENORA).

La Rde Sœur Supérieure, St-Adrien, est allée visiter les rares chantiers du Lac des Bois avec Melle Mathilde Malouin et elle a fait une modeste cueillette qui est pourtant relativement riche.

Dieu sait ce qu'il faut de courage et d'abnégation à ces femmes pour entreprendre ces courses, aller tendre la main à des étrangers et loger dans ces chantiers rustiques constructions provisoires destinées à ne loger que le sexe fort et le mettre à l'abri du froid et du mauvais temps. Il faut dormir sur des lits durs et parfois occupés par des "infiniment petits" qui piquent fort.

La courtoisie des bourgeois non-catholiques et les attentions délicates des bûcherons eux-mêmes pleins de respect pour les religieuses leur sont une consolation et une protection.

"Ne craignez pas pour vos vierges, écrit l'une d'elles, (21 janvier) les anges et les hommes nous gardent." Et le bon St-Joseph aplanit toutes les difficultés.

Tout de même c'est une tâche rude et grandement méritoire.

UNE GLOIRE MANITOBAINE. — Le R. Frère Arthur Joyal, O.M.I. de la paroisse de Ste-Agathe, a remporté le "premier prix de métaphysique" à l'Université Grégorienne à Rome. C'est un prix de brave!

La santé du jeune philosophe oblat, brillant élève du Séminaire des Trois-Rivières, l'a forcé de revenir au pays; il est, en ce moment au Scolasticat des Oblats à Ottawa.

PELERINAGE EN TERRE SAINTE

DURANT LA SEMAINE SAINTE, SOUS LA DIRECTION DES RR. PP. ASSOMPTIONNISTES.

Départ le 30 mars. Pour le programme s'adresser au secrétaire, avenue Bréteuil, 4, Paris.

LA BANNIÈRE DE MARIE IMMACULÉE.

Cette publication annuelle, organe du Juniorat du Sacré-Cœur des Oblats, à Ottawa, donne une appréciation flatteuse de l'ouvrage et cite le chapitre de la vocation de Mgr Taché.

Il y a dans cette publication une foule d'articles des plus intéressants et dont plusieurs sont l'œuvre des junioristes eux-mêmes, et les familles chrétiennes feraient vraiment une

bonne œuvre en s'abonnant à la "Bannière" pour la modeste somme de 25 centins.

Le "Denier du Sacré-Cœur" ou "Centin annuel," en faveur de l'œuvre des vocations, de prêtres missionnaires est béni et fortement recommandé par S. G. Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa.

S'adresser au R. P. S. Brault, O.M.I., Juniorat du Sacré-Cœur, Ottawa, Ont.

ST-ADÉLARD. — Le 31 janvier, un commencement d'incendie a mis en émoi M. l'abbé Périsset et ses voisins. Heureusement que le dommage à la chapelle est peu considérable.

St Adélarde protège les siens même quand ils n'y songent guère.

ETRENNES AUX PETITS ORPHELINS DE MAKINAC

La somme de ces étrennes envoyées a S. G. Mgr l'Archevêque par des amis et bienfaiteurs du Canada, des Etats-Unis, et même de France se monte à \$358.76. Merci.

Benedictio Domini super vos.

R. I. P.

Son Eminence le Cardinal Goessens, primat de Belgique.

Son Eminence le Cardinal Perrault, évêque d'Autun, France.

M. le comte de Larnage, (Tain, Drôme) France.

Rde Sœur St-François-Xavier, (née Marie Reine Massé,) des Sœurs de la Charité de Québec.

Sœur St-Augustin (née Marie-Claire Castonguay,) des SS. de la Charité de Québec.

Sœur Marie-Paula (née Marie-Louise Paré,) des Sœurs des SS. Noms de Jésus et Marie à Montréal.

Sœur Marie-Louise Berthelet, des Sœurs Grises de Montréal.

Moïse St-Onge de Ware, Mass.